

100 % Fibre

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT ANJOU NUMÉRIQUE

Le déploiement d'un réseau 100 % Fibre optique

Du nœud de raccordement optique à l'abonné, les différentes étapes du futur réseau d'Anjou Numérique.

1 LE NRO

(Nœud de raccordement optique)
Une cinquantaine de centraux sont présents sur le territoire départemental. Ils hébergent les différents opérateurs



Le nœud de raccordement optique (NRO) est le point de concentration du réseau en fibre optique. Les équipements actifs à partir desquels les opérateurs activent les accès des abonnés y sont installés.

2 LE SRO

(Sous-répartiteur optique)

Environ 700 points de mutualisation sont installés dans le département. Ils permettent de répartir les fibres optiques en fonction de l'opérateur choisi par le client

Chaque fibre aboutit dans le sous-répartiteur optique (SRO). Les opérateurs utilisent une seule fibre de transport pour desservir jusqu'à 64 abonnés grand public en partageant le signal et le débit entre eux. Les débits disponibles peuvent atteindre le Gigabit/s.



3 LE PBO

(Point de branchement optique)

Ces boîtes (en attente) sont situées à proximité des logements, elles permettent le raccordement à l'abonné. Pour se raccorder, le client doit impérativement contacter l'opérateur de son choix pour souscrire un abonnement.



COMMENT PASSER À LA FIBRE ?

Souscrire un abonnement chez un opérateur en boutique ou sur Internet. Cette demande déclenchera des travaux de raccordement (au niveau du point de branchement) et de brassage (au niveau du SRO).



LE MOT DU PRÉSIDENT

Une ingénierie du numérique...

Nous approchons du but ! Le SMO Anjou Numérique, en partenariat avec le Département, les EPCI, la Région, l'Etat, est sur le point de vivre l'un des moments les plus essentiels de son existence, puisque nous nous apprêtons à officialiser, dans quelques semaines, le lancement d'un des plus grand chantier d'investissement d'infrastructure et d'aménagement numérique jamais porté dans le département au bénéfice de nos concitoyens. Fin janvier 2018, et après une négociation exclusive avec l'un des quatre candidats, nous serons en mesure de signer la Délégation de service public pour le déploiement du "100 % FttH" en Maine-et-Loire. D'ailleurs, je souhaite ici saluer le travail de l'équipe d'Anjou Numérique et des membres du Conseil syndical qui ont permis cet aboutissement. Et en cette fin d'année 2017, je formule un vœu qui, j'en suis certain, deviendra une réalité en 2018, pour pérenniser l'action et le positionnement du SMO. Il nous faudra réfléchir aux usages et aux services que génèrent l'arrivée de la fibre optique : une ingénierie du numérique des territoires... pour les territoires. La réflexion est lancée.

Philippe Chalopin

Un "gendarme" veille à la qualité des réseaux

L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) vient de lancer deux sites Internet pour veiller à la qualité des réseaux.



A L'AGENDA

21/12. Le conseil syndical se réunira de 14 heures à 17 heures, salle du Roi-René à l'Hôtel du Département. Un conseil syndical consacré aux orientations budgétaires et à l'accueil des présidents des EPCI du département ainsi que les représentants de la Caisse des dépôts et consignations.

22/01/18. Le conseil syndical se réunira à 14 heures dans les locaux du Sieml. Un conseil syndical de la plus haute importance car il désignera le délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour le déploiement du "100 % fibre optique" sur le territoire départemental.

Une mauvaise connexion pour surfer sur le web, un problème de réception sur votre ligne fixe ou mobile... Au lieu de contacter le service client de votre opérateur, vous avez désormais la possibilité de passer par "**Jalerte.arcep.fr**", une plateforme de régulation de télécoms qui a ouvert mi-octobre. Mise en place par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), cet espace permet désormais de signaler tous problèmes rencontrés avec votre ligne fixe ou/et mobile.

Une fois connecté au site Internet dédié, vous devez renseigner votre adresse et exposer votre problème avec le nom de l'opérateur défaillant. L'Arcep se charge ensuite de passer en revue les signalements. Dès lors qu'un problème est signalé à de multiples reprises, le régulateur alerte votre opérateur.

Cette nouvelle plateforme permet à l'Arcep de suivre en temps réel les difficultés rencontrées par les utilisateurs (particu-



liers, d'entreprises, élus locaux...), afin d'être plus efficace dans ses actions de régulation vis-à-vis des opérateurs. Avec ce nouvel outil, ce "gendarme des réseaux" compte utiliser son rôle d'autorité pour inciter les opérateurs à résoudre les problèmes plus rapidement.

"Mon réseau mobile"

Sur le plan de la couverture mobile, l'Arcep a lancé un site dédié www.monreseau mobile.fr au plan national. Une carte permet désormais



de comparer la qualité des réseaux mobiles des différents opérateurs sur toute la France. Par un jeu de couleurs, elle montre aussi ses propres relevés le long des réseaux de transport. C'est la première fois que des données aussi précises sont rendues publiques.

Offres entreprises : panorama du marché actuel et à venir...

Les besoins en télécommunications des entreprises, grandes ou petites, augmentent régulièrement à mesure qu'elles se numérisent. Ces évolutions concernent aussi bien la capacité en bande passante que la sécurisation ou les services associés (téléphonie, visioconférence, hébergement, virtualisation, dématérialisation). La généralisation prochaine des connexions filaires à très haut débit commence à bousculer le marché professionnel télécom. Comment se segmente(ra) ce marché ?

ADSL/VDSL. Offres grand-public sur cuivre. Ce produit est souvent associé à une offre TV. Premier prix pour un

service non-garanti. Prix standard : 30€/mois. Débits 0,5 à 30 Mbps* suivant distance au NRA.

ADSL/VDSL Pro. Offres ADSL/VDSL "premium", habillées de services pour les entreprises et d'une GTI (garantie de temps d'intervention) plus rapide en cas de coupure, mais rarement respectée. Prix standard : 70€/mois. Débits idem ADSL/VDSL.

SDSL. Offres professionnelles sur cuivre à débits symétriques (envoi et réception équivalents), associées à de vraies garanties de service en débit et GTR (garantie de temps de rétablissement). Prix standard à partir de 200€/mois + frais de mise en service. Débits symétriques 1 à 10 Mbps suivant

distance au NRA.

FttO. Offres professionnelles caractérisées par un raccordement sur réseau fibre optique dédié, généralement le réseau structurant de l'opérateur, hautement sécurisé. Produits associés à une GTI/GTR et des débits garantis. Prix standards à partir de 300€/mois + frais de mise en service. Débits symétriques 2 Mbps à 10 Gbps*.

Demain, la fibre, partout.

Le prix du Mbps s'effondre.

FttH. Offres grand-public sur fibre optique. Ce produit est souvent associé à une offre TV. Premier prix pour un service non-garanti. Prix standard : 30€/mois. Débits 300 Mbps à 1 Gbps suivant générosité de l'opérateur.

FttH Pro. Offres FttH "Premium". Le marché s'orienterait vers une GTR 10 heures et vraisemblablement une base de débit garanti, ce qui en ferait un vrai produit professionnel, concurrent des actuelles offres SDSL. Prix standard : 80€/mois. Débits idem au FttH.

FttE. Offres professionnelles à fibre dédiée sur les réseaux optiques mutualisés. Similaires aux offres FttO et disponibles partout sans toutefois atteindre leur niveau de sécurisation. Prix standard à partir de 200€/mois. Débits symétriques 100 Mbps à 10 Gbps.

*Mbps : Mégabit par seconde, soit 1/8 de mégaoctet par seconde (Mo/s).

*Gbps : Gigabit par seconde, soit 1000 Mbps.